

AUTO-SAISINE



SUR LE CHEMIN D'UNE  
POLITIQUE CULTURELLE  
RENOUVELÉE EN GRAND EST

---

Adopté en séance plénière  
du 16 juin 2022

AVIS DU CESER

---

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

## INTRODUCTION

La culture est un élément de cohésion sociale et de développement des territoires. Elle contribue à l'émancipation et à l'épanouissement de l'individu, ce qui en fait un enjeu majeur pour les politiques publiques. Ces dernières doivent nécessairement prendre en compte les évolutions des pratiques culturelles amorcées depuis plusieurs années et amplifiées par la crise sanitaire. Il est important pour la seconde assemblée régionale de requestionner l'ensemble des politiques culturelles en Grand Est, à l'aune de ces changements.

Si l'action publique à la française est notable dans l'accompagnement et le soutien (fonds d'urgence, aménagements de l'intermittence, des consignes de tempérance données aux comptables...), il n'en demeure pas moins que l'impression qui domine en cette année 2022 est celle d'un déclassé politique de la culture. Celle-ci a d'ailleurs été reléguée en zone non-essentielle pendant la pandémie. Le CESER s'interroge donc sur la façon dont les crises successives actuelles affectent et vont encore affecter le monde de la culture. En effet, la crise sociale révèle une société inégalitaire et fracturée comme l'a révélé avec acuité la récente crise des Gilets jaunes ; la crise sanitaire, génératrice de repli individuel, n'en finit pas de faire ressentir ses effets ; la crise environnementale rappelle l'interconnexion entre nature et culture ; la crise de la représentativité a pointé la perte de légitimité des dirigeants et un affaiblissement préoccupant de la démocratie ; la crise internationale aura des effets profonds et durables à l'échelle européenne ; Ces crises multiples plaident pour un ressaisissement collectif du vivre ensemble dans lequel la culture doit jouer une partition essentielle, reste à savoir comment ? En réponse aux fractures contemporaines n'est-il pas juste et nécessaire de transformer les rapports entre art, culture et société ?

En ces temps de crises, les acteurs culturels ont eux-mêmes repolitisé leur propre destin en tentant de se repenser dans ce contexte inédit, en inventant de nouveaux outils et en donnant un sens nouveau à leur action. Cette démarche conduit d'ailleurs nombre d'artistes, d'élus, de citoyens et d'acteurs de la culture à se questionner sur le modèle de la démocratisation de la culture, vieux maintenant de plus de cinquante ans. Les pratiques culturelles des Français évoluent comme l'en atteste l'essor de la culture numérique. Si bien que pendant le déclassé politique subi par la culture, les GAFAM (acronyme de G pour Google, A pour Apple, F pour Facebook, A pour Amazon, M pour Microsoft) ont gonflé leurs chiffres d'affaires, ce qui les a fortement renforcés et continue de le faire dans le secteur culturel face aux États, et ce, au prix d'une perte de diversité de l'offre préoccupante.

Certes, ces horizons nouveaux ne datent pas d'aujourd'hui. Ils sont le fruit d'une nouvelle conscience collective, d'une adaptation rendue nécessaire et de prétentions anciennes, devenues intenable. La coopération, la participation, la sobriété écologique qui sont à l'œuvre dans ces nouvelles préoccupations peuvent rebattre les cartes et ouvrir de nouvelles pistes. C'est pourquoi, le CESER s'interroge également sur la part que la Région Grand Est doit

prendre dans ce processus ? Comment entamer avec les élus régionaux un dialogue fructueux ouvrant sur de nouvelles voies, de nouvelles perspectives ?

## **I. Les évolutions des pratiques artistiques et culturelles : où en sommes-nous ?**

### **1. D'où venons-nous ?**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, lors de la reconstruction des démocraties et des États-providence, les politiques publiques en matière culturelle ont été au cœur des projets politiques globaux, comme l'affirme le préambule de la Constitution française en 1946 et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme en 1948. Les droits culturels prenaient également leur place dans le dessein d'une société et d'une époque nouvelle. C'était le temps à venir des « Jours heureux ». C'était le temps de la réduction de toutes les inégalités, celui de la justice sociale, de l'égalité. C'était le temps de la culture systématiquement associée à l'éducation.

Le Conseil National de la Résistance se donnait pour objectif d'assurer « la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée quelle que soit la situation de fortune de leurs parents »<sup>1</sup>. C'était le temps de la construction des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), « Nous voudrions qu'après quelques années, une maison d'école au moins dans chaque ville, ou village soit devenue une maison de la culture [...] »<sup>2</sup>.

C'est dans ce contexte qu'André MALRAUX arrive en 1959, au ministère des Affaires culturelles. Là, il fait le choix d'une foi dans la culture parce qu'il croit en sa valeur d'émancipation et d'éducation. Il est convaincu que le sensible peut aider à comprendre la complexité du monde. C'est le temps des Maisons de la culture, cathédrales qui participent de la structuration urbaine du XX<sup>e</sup> siècle.

Vingt ans plus tard, à l'arrivée de Jack LANG au ministère de la Culture, le choc pétrolier n'en finit pas de produire des effets destructeurs, notamment sur l'emploi. L'économie est entrée en récession. Le budget de la culture est cependant doublé. André MALRAUX avait pour préoccupation la cité, Jack LANG va devoir compter avec les cités et leur désespérante relégation. Quand MALRAUX n'avait aucune attention à la scène alternative des années 60, LANG va s'intéresser aux artistes de la scène du rock, de la techno, du rap, du design, de la mode. Tout ce foisonnement joyeux coloré, métissé attentif à toutes les diversités n'est pas allé sans polémique. Mais tout compte fait, les deux ministres avaient en commun la préoccupation du fait urbain et une vision de la culture qui est restée celle de l'élargissement du cercle des connaisseurs.

---

<sup>1</sup> Programme du Conseil national de la Résistance (extraits), mars 1944.

<sup>2</sup> Circulaire du 13 Novembre 1944, direction des mouvements de jeunesse et d'Éducation populaire.

Une certaine permanence jusqu'à nos jours considérera que la mission des ministres de la Culture est « de rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité »<sup>3</sup>. Une certaine préférence donnée à l'excellence. Sauf que la permanence et l'héritage ont pris le pas sur le renouveau.

Aujourd'hui, alors que depuis plusieurs années maintenant, une floraison d'initiatives, d'inventions, en marge du modèle dominant, dessine de nouveaux paysages, faut-il donc se contenter de perpétuer le modèle existant ? Faut-il en rester au partage de l'héritage ? Faut-il même se limiter au secteur professionnel ? N'est-ce pas le moment de redonner du sens commun notamment à partir des droits culturels ? Ce serait étrangement peut-être revenir aux espoirs qu'avait fait naître la Libération ?

## **2. Où en sommes-nous ?**

### • Durant ces dix dernières années (2010-2020)

Le ministère de la Culture, conscient d'évolutions engagées depuis plusieurs années, a publié en 2020, une étude intitulée : « 50 ans de pratiques culturelles en France »<sup>4</sup>. Ce document réalise une série de constats sur les pratiques culturelles des Français en 2020, et 6 tendances fortes apparaissent sur ces dix dernières années :

- La place croissante de la culture et la diversification des pratiques, quels que soient l'âge, le milieu social, le type de territoire ;
- L'essor, en 10 ans, des pratiques culturelles numériques ;
- La forte fréquentation des sorties culturelles, surtout par les plus de 40 ans (avec la mise en lumière de la baisse de fréquentation du spectacle vivant par les 25-39 ans) ;
- La réduction de certains écarts territoriaux et sociaux ;
- L'irruption chez les jeunes des pratiques numériques, même si les 15-24 ans continuent de sortir ;
- Le déclin des pratiques « baby-boomers » : livres, musées, concerts classiques (un affaissement sensible de ces pratiques au cours de ces 10 dernières années).

Plusieurs constats sont également réalisés concernant la lecture, en déclin général à partir des années 90, y compris pour la bande dessinée. Un déclin de la lecture au fil des âges, et davantage masculine. Mais, la fréquentation des bibliothèques est en hausse chez les jeunes, en raison de la mutation de ces équipements culturels, qui deviennent des lieux de sociabilité et qui assurent un meilleur maillage territorial. L'étude souligne aussi le développement historique des sorties et des visites culturelles (cinéma, spectacle, exposition, monuments).

---

<sup>3</sup> Décret n°59-889 du 24 juillet 1959, Portant organisation du ministère chargé des Affaires culturelles.

<sup>4</sup> <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2022/Cinquante-ans-de-pratiques-culturelles-en-France-CE-2020-2>

L'essor des pratiques numériques est également analysé : L'univers du tout numérique concerne aujourd'hui 1 personne sur 6, qui en général lit peu et va rarement au cinéma et encore moins au spectacle, avec le risque d'une raréfaction progressive de la fréquentation des lieux culturels<sup>5</sup>.

- Durant la pandémie

En 2020, la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles s'établissait à 46,1 milliards d'euros, soit 2,2 % du PIB de l'ensemble de l'économie. Mais 2020, c'est aussi en terme de consommation : - 8% pour l'audiovisuel, - 9% pour le livre et la presse, - 9% pour l'architecture, - 21 % pour les arts visuels, -24 % pour le patrimoine, - 37 % pour le spectacle vivant, - 66% pour le secteur de la projection cinématographique, a contrario la pratique des jeux vidéo a augmenté de 21 %<sup>6</sup>.

Le changement de pratiques des Français n'a pas attendu la crise sanitaire, pour accompagner aussi bien la baisse de fréquentation généralisée des lieux culturels et au-delà, la baisse de la pratique culturelle elle-même. Toutefois, la crise sanitaire a accentué des tendances, mais en a également remis en question d'autres. La musique a par exemple joué un rôle central dans la vie des Français confinés. Plus de la moitié des Français ont ainsi écouté de la musique en ligne pendant le printemps 2020. Le théâtre a réussi à atteindre une partie du public confiné. Les retransmissions des pièces de la Comédie Française sur France Télévisions ont par exemple connu un beau succès populaire. Les musées notamment, ont pu, avec les visites virtuelles, proposer des alternatives aux déambulations classiques tout en conservant le lien avec le visiteur.

En bref, les confinements successifs ont consacré la consommation de la « culture à la maison », notamment sur les plateformes de vidéos payantes. « Alors que les salles de cinéma étaient désespérément fermées, l'action Netflix a gagné 40 % en mars 2020. La concurrence était déjà frontale avant la crise du Covid-19 entre l'offre de culture physique et l'offre numérique, mais les confinements successifs ont mis l'offre physique KO »<sup>7</sup>.

- Le retour frileux des publics après la pandémie

Force est de constater que les dégâts causés par la crise sanitaire perdurent encore. Même si les chiffres sont en augmentation, le public ne revient pas. Peur ? Perte d'habitude ? Nouvelles habitudes ? Le CESER ne saurait avancer une raison plus qu'une autre. Toutefois, il s'interroge sur la fin ou non d'un modèle.

---

<sup>5</sup> Autres constats du rapport : massification de l'écoute de musique, via le numérique, touchant toutes les générations, diplômées ou non, et de moins en moins marquée socialement et présente sur tous les territoires (rattrapage des ruraux) ; essor spectaculaire jeu vidéo, en voie de stabilisation (public jeune et plutôt masculin) ; consommation élevée de contenus audiovisuels chez les jeunes, diffusés hors des chaînes TV ; décrochage de l'écoute quotidienne de la radio chez les jeunes ainsi que chez les plus de 60 ans ; importance des réseaux sociaux.

<sup>6</sup> Ministère de la Culture, Le poids économique direct de la culture en 2020, par Nicolas PIETRZYK, 2022.

<sup>7</sup> <https://www.caissedesdepots.fr/dossier/la-culture-un-bien-essentiel>

En effet, le théâtre, comme les salles de concert enregistrent une baisse de 30 %, voire de 40 % de fréquentation comparée à la situation antérieure à la pandémie.

Si les festivals rencontrent en général moins de problèmes pour retrouver le public, l'achat des billets est plus tardif, ce qui rend la prise de risque financière plus grande. De plus, le public jeune n'a pas fait la fête pendant la crise sanitaire, il n'a plus le réflexe concert/festival et l'addiction aux écrans s'est aggravée.

Du côté des musées, si la fréquentation a repris, elle reste moindre et cela interroge sur la capacité des lieux culturels à devenir des locomotives du développement local. De plus, les outils technologiques sont venus enrichir à la fois l'expérience de visite in situ, mais la pandémie a surtout vu émerger des outils se substituant à l'expérience de visite. Si cette pratique permet d'ouvrir davantage au tout public, l'expérience collective cède le pas à l'expérience individuelle.

Les jeunes consacrent moins de temps à la lecture au profit du temps passé devant les écrans. En moyenne, les 7-25 ans lisent 3h14 par semaine, mais passent 3h50 par jour devant un écran et 2h50 sur Internet. Ce temps quotidien consacré aux écrans dépasse les 5h chez les plus de 20 ans et les étudiants. Les jeunes générations lisent aussi de plus en plus de livres sur leur téléphone portable (55 % des lecteurs de livres numériques) et n'hésitent pas à se tourner vers de nouvelles pratiques de lecture (livre audio, podcasts...)<sup>8</sup>.

Côté salles obscures, après 2 ans de Covid, les Français ont changé leurs comportements. Baisse de 30 % de la fréquentation des salles de cinéma depuis janvier. Si tout le monde est retourné au cinéma, force est de constater que certains y vont moins souvent. Les plateformes jouent un rôle qu'on ne peut ignorer : même à Paris, il n'y a qu'entre 5 et 20 spectateurs à certaines séances. Dans ce cas, peut-on encore parler d'expérience collective ? De plus, pour produire des films, il faut des entrées au risque d'être dans l'impossibilité de réaliser de nouvelles productions et de voir la diversité cinématographique réduire telle une peau de chagrin, au risque de voir des salles d'art et d'essai, des cinémas et des ciné-clubs en milieu rural disparaître.

### **3. Le numérique : quels impacts ?**

Ces dernières années, l'expérience culturelle a été fortement impactée par la transition numérique. La production, l'accès et la diffusion de la culture ont dû se confronter aux nouvelles technologies (montée en puissance des réseaux sociaux, avènement du streaming, développement de l'immersion virtuelle...).

Il est évident qu'internet et les réseaux sociaux constituent les canaux de diffusion offrant le plus de visibilité en un temps record. Ils ne sont « pas une fin en soi mais un moyen – au sens

---

<sup>8</sup> <https://www.vie-publique.fr/en-bref/284905-lecture-la-pratique-des-jeunes-face-la-concurrence-des-e-crans>

du média – pour inventer un nouveau type de communication, un nouveau genre d'échanges »<sup>9</sup>.

Si une majorité d'artistes maîtrise désormais les codes des réseaux sociaux, de nouveaux talents ont aussi pu émerger grâce à l'engouement qu'ils ont connu par ce biais. Tout ceci fait écho à l'une des recommandations du Conseil des Ministres de l'Europe qui faisait valoir le potentiel de la culture et des arts numériques en tant que moyen de promouvoir des citoyens créatifs et compétents sur les plans numérique et démocratique<sup>10</sup>. Au-delà des effets positifs (démocratisation de l'art, accès aux créateurs facilité, promotion des artistes...), les réseaux sociaux ont aussi des effets néfastes (fake news, contenus haineux...).

Les plateformes de diffusion de contenus culturels, quant à elles, doivent permettre de fournir une diversité culturelle importante. Pour autant, cette diversité n'est en réalité que toute relative en raison d'une situation d'oligopole (Amazon, Netflix, Spotify...) et du recours à des algorithmes. En effet, comme pour les réseaux sociaux, plus l'utilisateur apprécie un type de contenu, plus la plateforme lui suggérera des contenus similaires. Tout ceci est contradictoire avec les volontés européennes visant à permettre à chacun « d'être impénétrable »<sup>11</sup> à l'ère du numérique et de refuser par conséquent que ses caractéristiques, préférences et comportements culturels soient prévus par des décisions algorithmiques. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place une véritable éducation aux médias et aux informations numériques à l'ensemble de la population, plus particulièrement auprès des jeunes, afin que chacun puisse avoir des opinions et faire des choix éclairés notamment au regard de ces prescriptions algorithmiques.

Depuis plusieurs années, par ailleurs, une prise de conscience collective s'est opérée par rapport à l'impact du numérique sur l'environnement (gaz à effets de serre, effets sur la biodiversité...); en recourant de plus en plus à ce type de ressources, le secteur culturel n'y échappe pas et va devoir se pencher sur des usages plus éco-responsables. Pour ce qui est de la culture, elle constitue le premier poste mondial de consommation de données, représentant près des trois quarts des émissions du numérique liées à son utilisation<sup>12</sup>. Des chiffres dont la croissance s'annonce exponentielle vu la montée en puissance de la dématérialisation.

La problématique de l'équité d'accès pour les usagers (réseaux, matériel, maîtrise technique...) est également prioritaire. 46 % de la population mondiale n'a pas accès à une connexion Internet, soit près d'1 individu sur 2 (selon l'UNESCO). 14 millions de Français ont un accès restreint au numérique (rapport France Stratégie 2018). Si la région Grand Est est la

---

<sup>9</sup> [https://www.culture.gouv.fr/content/download/105810/file/20141126\\_Guide-reseaux-sociaux-MCC.pdf](https://www.culture.gouv.fr/content/download/105810/file/20141126_Guide-reseaux-sociaux-MCC.pdf)

<sup>10</sup> Recommandation CM/Rec(2018)10 du Comité des Ministres aux États membres sur la contribution de la culture au renforcement d'internet comme outil d'émancipation.

<sup>11</sup> Recommandation CM/Rec(2017)8 du Comité des Ministres aux États membres sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie.

<sup>12</sup> Rapport Shit project, *Décarbonons la Culture !*, 2021.



3<sup>ème</sup> région la mieux équipée, elle connaît de fortes disparités territoriales, notamment à l'Ouest avec une connectivité plus réduite <sup>13</sup> . La maîtrise d'usage implique un accompagnement éducatif et un apprentissage du numérique. Et bien sûr, s'interroger sur le devenir de toutes les formes de spectacle vivant. Si le numérique permet de découvrir de la culture, si on reste chez soi derrière son écran, on devient de fait un consommateur de produits culturels, or, dans spectacle vivant, il y a le mot « vivant ».

Le monde culturel a dû s'adapter aux crises actuelles notamment en recourant au numérique. Pour autant, plusieurs questions subsistent : quelle véritable place doit faire la culture au numérique ? Les plateformes vont-elles faire fermer à terme les portes des cinémas, théâtres, salles de spectacles ? Le danger d'une société fondée sur des communautés étanches les unes aux autres et non plus sur un socle commun est-il à nos portes ?

## II. Et les artistes ?

Les artistes constituent une catégorie professionnelle aux contours flous aux yeux du plus grand nombre. La représentation que l'on en a fait appel à une gamme de clichés, allant du Nabab du cinéma, de l'écrivain à succès, du plasticien à la forte surface commerciale à l'artiste bohème, débrouillard et vivant de peu. Dans tous les cas, les artistes représentent l'exception. Or la réalité est bien différente, nombre des artistes sont des travailleurs précaires qui vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté, sont bénéficiaires du RSA. Leurs statuts diffèrent grandement selon les disciplines pratiquées.

Cependant la France est dotée d'un système d'assurance-chômage pour les artistes et professions techniques du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel unique en Europe, le statut d'intermittence, qui garantit le droit au chômage des artistes, à partir d'un quota d'heures travaillées. Ce système, longtemps controversé, mais conforté durant la pandémie, est fort heureusement aujourd'hui bien établi. Cependant il laisse de côté plusieurs catégories d'artistes :

- Les artistes du spectacle vivant, cinéma et audiovisuel qui ne parviennent pas à atteindre leur quota d'heures, situation hélas de plus en plus courante aujourd'hui en raison de la reprise dégradée des activités artistiques.
- Les artistes qui n'ont pas accès au régime de l'intermittence (plasticiens, auteurs littéraires, auteurs de BD...), mais sont considérés comme artistes-auteurs. Conscient de leurs difficultés particulières, le ministère de la Culture, afin d'améliorer les conditions de création a commandé un rapport à Bruno Racine « L'auteur et l'acte de création »<sup>14</sup>, rendu en 2020 mais dont les préconisations sont encore loin d'une application effective.

Ce rapport souligne notamment la dégradation de la situation économique et sociale des artistes-auteurs qui « se traduit par une érosion de leurs revenus, en dépit de l'augmentation

---

<sup>13</sup> Études Insee 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3709802>

<sup>14</sup> [https://www.culture.gouv.fr/content/download/261853/pdf\\_file/rapport\\_%20Racine.pdf?version=2](https://www.culture.gouv.fr/content/download/261853/pdf_file/rapport_%20Racine.pdf?version=2)

générale de la valeur créée. Peu rémunérateurs en moyenne, les métiers de la création sont affectés d'un fort biais social, tandis que parmi les artistes-auteurs, les jeunes et les femmes sont particulièrement exposés aux difficultés socio-économiques. La définition même de l'artiste-auteur professionnel est entourée d'imprécisions et fait l'objet d'interprétations divergentes, d'où l'aspiration fréquemment exprimée à un statut. Les artistes-auteurs, dont le temps de travail n'est pas rémunéré en tant que tel, pâtissent enfin du déséquilibre des relations avec les acteurs de l'aval (éditeurs, producteurs, diffuseurs, etc.) ».

Par ailleurs, existent de puissants syndicats ou sociétés d'auteurs, auxquels les artistes peuvent avoir recours, pour peu qu'ils y adhèrent, pour la gestion de leurs droits en particulier, mais ces appartenances sont loin de résoudre leurs difficultés de vie au quotidien.

Face à la maltraitance administrative à laquelle les artistes sont confrontés, **le CESER préconise de mettre en place en région, un service de soutien administratif, comptable et juridique à destination des artistes, afin que ces derniers puissent être accompagnés pour faire valoir leurs droits. Ce soutien pourrait être couplé par un accompagnement, sur le modèle du compagnonnage, dans le but d'aider les artistes à s'inscrire dans des réseaux de conseil, d'entre-aide et de mise en relation, d'expositions à l'export.**

Artistes en situation de précarité, voire de grande pauvreté, dans l'impossibilité de vivre de leur travail artistique, statuts divers ou inexistant, difficulté d'émerger, autant de constats qui peuvent surprendre mais reflètent l'un des paradoxes de la vie culturelle française : son premier maillon, le créateur ou la créatrice, l'artiste, ceux dont dépend toute une chaîne de métiers culturels représentant une part non négligeable de l'économie du pays, ceux aussi dont les œuvres sont source d'émancipation, d'échanges et de lien social, ceux dont les œuvres sont essentielles à nos sociétés et dont elles porteront témoignage dans l'avenir sont insuffisamment considérés par les politiques publiques de la culture.

### III. Vers où aller ?

De par son patrimoine, ses institutions culturelles, ses centres de formation, ses lieux de diffusion, ses festivals, ses compagnies et ses artistes, le Grand Est fait preuve d'une vitalité culturelle qui contribue pleinement au rayonnement et à l'attractivité de ses territoires. Secteur économique à part entière (35 000 emplois, entre 1 et 2 % du PNB), le Conseil régional a grandement soutenu durant la pandémie les artistes et les structures. Il poursuit son action et porte notamment une attention particulière au soutien des institutions et des filières. Trois objectifs prioritaires articulent son action :

- développer de nouvelles dynamiques en profitant notamment de la nouvelle taille du territoire ;
- construire une politique de filières et développer des écosystèmes favorables (image et audiovisuel, industries et création numérique, cirque et marionnette) ;

- agir pour bénéficier pleinement de notre localisation (terre de festivals, inventaire et connaissance du patrimoine, politique mémorielle, lieux de tournages, etc.)<sup>15</sup>.

La région montre une attention particulière aux rééquilibrages dans les territoires, en particulier ruraux, en s'intéressant aux industries créatives et aux formes émergentes, notamment par le soutien au développement des tiers-lieux.

S'interrogeant sur sa politique culturelle, à l'aune de ces évolutions, voici les points d'intervention prioritaires pour le CESER qui pourront guider son action :

### **1. Vers une véritable éducation artistique et culturelle**

Dans *Le Monde* du 8 mai 2020, Jack Lang appelait de ses vœux à un investissement massif en faveur de l'école. « On bavasse sur le sujet depuis vingt ans dans une hypocrisie totale ; on s'enthousiasme sur d'excellentes initiatives ponctuelles qui ne sont que des pincées de paprika ». Il conviendrait « de proposer un grand dessein : l'art proclamé comme l'un des fondements de l'école au même titre que les mathématiques ou la lecture ». L'émancipation ne peut devenir une réalité sans le concours de l'école. Sans ce concours pas d'exercice effectif de l'esprit critique dès les premières années de la vie, pas de partage des références communes, pas de préparation à la citoyenneté.

Cette exigence est proclamée depuis les années 68, grâce à de nombreux ministres sont nés les PEAC (Parcours d'Enseignement Artistique et Culturel) dont les trois objectifs sont : « fréquenter, pratiquer, s'approprier ». Tous les présidents de Nicolas Sarkozy à Emmanuel Macron se sont prononcés pour une éducation artistique accessible à tous. Et pourtant, en 2017, un rapport d'évaluation de cette politique reconnaît que le paysage des PEAC donne une impression d'émiettement entre les dispositifs nationaux, les initiatives déconcentrées de l'État, les collectivités territoriales, les institutions culturelles les associations ou les établissements scolaires eux-mêmes<sup>16</sup>.

Le CESER n'ignore pas le foisonnement d'initiatives et particulièrement le dispositif en Grand Est à Metz : « Écolier au spectacle », qui concerne 100 % des élèves de grande section de maternelle. Si 3 élèves sur 4 sont touchés par les PEAC, il convient de recourir à des compétences extérieures dans la mesure où l'Éducation Nationale seule, malgré toute sa bonne volonté et son militantisme dans ce domaine, ne parviendra pas à généraliser cet enseignement. Cette éducation au sensible a besoin d'animateurs dont la grande majorité doit se trouver parmi les artistes. Il ne s'agit pas ici d'une demande visant à instrumentaliser les artistes, mais il s'agit de bénéficier de formateurs et de praticiens de qualité. Ils sont nombreux dans la région Grand Est à pouvoir entrer dans un débat de grande envergure sur ces questions

---

<sup>15</sup><https://www.grandest.fr/competences/culture/#:~:text=La%20R%C3%A9gion%20Grand%20Est%20soutient,d%20ispositifs%20sont%20mis%20en%20%C5%93uvre>

<sup>16</sup> Rapport du ministère de l'Éducation Nationale n°2019-059, L'évaluation de la politique d'éducation artistique et culturelle : quelles modalités, quels indicateurs ?, août 2017, <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/194000095.pdf>

d'enseignement artistique. Face aux réels problèmes d'offres de création en « surproduction » (dans le domaine du spectacle vivant notamment), l'enseignement artistique généralisé sur tout le territoire régional offrirait également de nouveaux emplois durables.

A contrario d'une véritable politique d'éducation aux Arts, le gouvernement a préféré se tourner vers le pass Culture. « Le pass Culture est né de la volonté, affirmée lors de la campagne présidentielle 2017, de mettre à disposition des jeunes un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires »<sup>17</sup>. Ce pass se présente sous la forme d'une application mobile permettant à chaque jeune de 18 ans d'obtenir un crédit de 300€ à dépenser sur l'offre proposée (cinémas, musées, livres ...). Il a été élargi, depuis janvier 2022, aux scolaires de 15 à 17 ans avec des montants moindres. Cette variante se décompose en une part individuelle destinée au jeune, et une part collective allouée aux établissements scolaires.

Si le pass Culture se voulait être l'outil de la démocratisation et de la diversité culturelle, il s'est surtout transformé en « pass Mangas ». Les jeunes se sont tournés vers les mangas, si bien qu'ils représentent plus de 90% des achats du pass. Ce coup de pouce financier ne saurait rattraper un retard accumulé depuis de nombreuses années et souligne le manque de lisibilité et de visibilité sur l'éducation aux arts.

De nombreux experts s'accordent à dire qu'il est nécessaire de s'initier à la culture dès le plus jeune âge, qu'il faut habituer ses sens très tôt pour ensuite décomplexer la création. Comme le souligne Jean-Jacques ALLAGON, ancien Ministre de la Culture, « l'école reste le dernier lieu dans lequel chaque individu peut avoir une chance de s'ouvrir au savoir, à la connaissance et à la culture. [...] Cette ambition doit être portée par le ministère de l'Éducation Nationale. En effet, le ministère de la Culture, quelle que soit sa bonne volonté et les moyens budgétaires qu'il mobilise, ne maîtrise pas le terrain qu'est l'école »<sup>18</sup>.

## **2. Vers une politique de commande artistique co-construite**

Comment émanciper la création pour l'inscrire clairement dans le champ de la démocratie ? Avant la venue des droits culturels dans le débat de l'art et de la culture, l'appel aux artistes a toujours été sollicité pour répondre à des enjeux de société. Depuis les années 90, des agriculteurs, des commerçants, des avocats, des infirmières, des travailleurs sociaux, des élus, se sont autorisés à commander à des artistes des musiques, des monuments, des aménagements urbains, des livres, des œuvres théâtrales qui questionnaient des enjeux de société. Il s'agit du programme des « Nouveaux commanditaires », initié par la Fondation de France.

---

<sup>17</sup> <https://pass.culture.fr/le-dispositif/>

<sup>18</sup> <https://www.revuedesdeuxmondes.fr/jean-jacques-aillagon-lecole-est-le-dernier-lieu-ou-chacun-a-une-chance-de-souvrir-a-la-culture/>

Beaucoup d'ouvrages témoignent de la satisfaction et des bénéfices qui ont été tirés de ces initiatives. L'État de son côté a passé en 2021 des commandes à des créateurs de toutes disciplines, pour un coût de 30 millions d'euros. La somme est importante. Sous le label « Mondes nouveaux », le programme a été confié à des experts. Si cet argent soulagera des artistes en souffrance après la pandémie, il aurait été possible d'arriver au même résultat en faisant société, en partant du désir d'un immeuble, d'un village, d'un hôpital, d'une école.

Dans le souci de venir en aide active aux artistes (auteurs, peintres, architectes, sculpteurs, compositeurs, écrivains ...), **le CESER préconise à la Région Grand Est d'être à l'initiative d'un plan de commandes aux artistes, doublé d'un programme de résidences, afin d'élargir la relation du commanditaire citoyen et de l'artiste réalisateur.** À l'heure où est proclamée dans les discours, comme dans la loi, la nécessité des droits culturels ; à l'heure où la réduction des fractures sociales et territoriales ponctue les discours politiques, ces initiatives qui rassemblent art et société civile sont un élément très fort de cohésion sociale.

Dans une tribune parue dans le journal *Le Monde* du 30 mai 2022, le rédacteur en chef Michel GUERRIN évoque ces initiatives laissées au grand public. Comment ne pas être enthousiaste face aux initiatives prises à Villeurbanne, où ce sont des jeunes de 12 à 25 ans (guidés par des professionnels), qui ont bâti la programmation d'un festival de musique. Ils en ont géré la production, la scénographie, la production, la communication : un événement créé par des jeunes pour des jeunes.

Les responsables politiques et culturels multiplient les actions dont la plus radicale est justement de transformer le spectateur en programmateur. Nous avons au CESER Grand Est longuement abordé la question des Droits culturels où « faire avec les personnes » laisse imaginer une participation plus active de celles-ci à la vie culturelle<sup>19</sup>.

Difficile de ne pas dire ici que la Région Grand Est connaît dans ce domaine une formidable réussite : celle du Théâtre du Peuple à Bussang dans les Vosges. Sur le cadre de scène de ce théâtre se trouve gravé : « Pour l'art, pour l'Humanité » ! Un formidable programme. Dans ce lieu théâtral, créé en 1905 par Maurice POTTECHER, travaillent ensemble professionnels et non professionnels. Ce lieu démontre assez bien qu'ouvrir les frontières peut donner les plus évidentes réussites, là où excellence se conjugue avec populaire. Comment aller plus loin en matière de démocratisation culturelle si ce n'est en permettant à quiconque d'être l'origine d'une œuvre d'art ?

**Le CESER préconise de diffuser dans les territoires, auprès des citoyens et des élus, l'opportunité de susciter des initiatives, des vocations de médiateurs pour soutenir l'accomplissement de projets.**

---

<sup>19</sup> Rapport du CESER, *Région Grand Est et droits culturels*, décembre 2020, <https://e-ceser.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/12/2020-12-11-rapport-et-avis-droits-culturels-adoptes.pdf>

### 3. Les nouveaux chemins

- Affirmer les droits culturels

Le CESER a développé dans son rapport sur les droits culturels, les caractéristiques de l'actualité des politiques publiques de la culture et la façon dont la notion de démocratisation culturelle se voit aujourd'hui enrichie par celle de démocratie culturelle. Il s'agit d'une dynamique sociétale profonde.

Ce nouveau concept de démocratie culturelle induit l'idée d'un citoyen devenu acteur de son rapport à l'art et à la culture ; il s'agit aujourd'hui, la seconde assemblée régionale l'avait souligné, de « faire avec les personnes », et non plus seulement de « faire pour » les publics, autrement dit de remplacer progressivement une politique de l'offre par celle de la demande citoyenne.

Il revient aux institutions culturelles, dans ce nouveau contexte :

- D'infléchir le sens de leurs actions pour « aller vers » ;
- De sortir de leurs murs à la rencontre des habitants des territoires ;
- D'être à l'écoute, tant dans leur programmation artistique que dans leur fonctionnement au quotidien, de ce désir de participation qui se fait jour dans nos sociétés, à une époque où l'acte de voter ne vaut plus délégation absolue.

L'Éducation populaire, riche de décennies d'expérience, a été historiquement séparé et souvent oublié des politiques publiques de la culture. Pour le CESER, c'est en aidant ce secteur (associatif pour l'essentiel), à ré-investir matériellement et significativement dans la dimension éducative et émancipatrice. Le fait d'inclure les pratiques en amateurs peut apporter sa part à la construction d'une société apaisée.

**Le CESER préconise que la Région se dote d'une politique spécifique en matière d'Éducation populaire axée sur le développement culturel dans les territoires afin d'assurer la promotion des droits culturels<sup>20</sup>.**

- L'approche par les territoires

Si l'exclusion de l'offre culturelle est d'abord d'origine économique, sociale, éducative, elle a aussi une dimension territoriale. Il y a de nombreux exemples de dynamisation culturelle de territoires éloignés d'agglomération importante, nés d'initiative bénévole, de participation active des habitants impliquant des professionnels, mais ils sont insuffisantes. Les réponses à l'inégalité sont multiples : itinérance de petites formes de spectacles dans les lieux réaménagés, lectures et expositions dans des lieux insolites, concerts à l'église, point de lectures, cinéma art et essai rénovés, tiers-lieux de diverses natures.

---

<sup>20</sup> Rapport du CESER, Région Grand Est et droits culturels, décembre 2020, <https://e-ceser.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/12/2020-12-11-rapport-et-avis-droits-culturels-adoptes.pdf>

Il faut amplifier ce mouvement qui convoque la collaboration de plusieurs financements conventionnés « *Parler de projets culturels de territoire, c'est d'abord réaffirmer la place de la culture dans une perspective politique. Je suis de ceux et de celles qui considèrent que l'on ne peut agir pour la culture sans considérer tout être humain avec une égale dignité et sans lutter contre les inégalités. C'est pour cela que c'est une question éminemment politique parce qu'elle traduit la manière dont on conçoit les places de chacun(...) il est important de consolider les niveaux de proximité* »<sup>21</sup>.

**Le CESER préconise :**

- **de consolider les niveaux de proximité, de rééquilibrer de façon plus déterminée l'offre sur les territoires ;**
- **que la Région, dans son rôle d'animateur, coordonne avec les collectivités locales une politique culturelle en adossant son action aux résultats de l'enquête menée par l'Agence culturelle<sup>22</sup>. Le CESER est demandeur d'une concertation avec les élus régionaux, sur la base de cette enquête.**

• Soutenir et développer les lieux alternatifs

Des lieux alternatifs naissent aujourd'hui d'initiatives locales sur des territoires souvent hors de l'emprise des grandes villes. Véritables alternatives aux grandes institutions qui maillent efficacement les territoires métropolitains, ces structures, collectives et participatives, diffusent, en milieu rural souvent, des formes artistiques légères, parfois mobiles, au plus près des besoins exprimés par les habitants et sont créatrices de lien social. L'appellation récente de « Tiers-lieux »<sup>23</sup> rassemble ce type d'initiatives, sans toutefois les caractériser toutes.

**Le CESER préconise d'amplifier les projets de tiers-lieux porteurs d'une dimension éducative et culturelle.**

Les « micro-folies » font partie de ce type de nouveaux lieux culturels ayant essaimé récemment sur nos territoires. Initié par l'Etablissement public de la Villette et développé en France et à l'international, « le projet Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs. En fonction du lieu choisi pour accueillir la Micro-Folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le Musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace multiple d'activités accessible et chaleureux »<sup>24</sup>. Au nombre de 13 en Grand-Est, en général implantées hors des grandes villes, ces institutions ont été conçues pour répondre au besoin éducatif des territoires excentrés. Ils répondent aussi aux

---

<sup>21</sup> Catherine TOUCHEFEU, Vice-présidente à la culture et au patrimoine du conseil départemental de Loire Atlantique.

<sup>22</sup> L'Agence culturelle est le bras armé de la Région dans sa politique culturelle.

<sup>23</sup> <https://francetierslieux.fr/>

<sup>24</sup> [https://lavillette.com/page/micro-folie\\_a405/1](https://lavillette.com/page/micro-folie_a405/1)

critères qui définissent les tiers-lieux, projet collectif, participatif et convivial. Elles constituent un projet effectif de démocratisation culturelle.

Sans mettre en cause l'efficacité de ce dispositif éducatif, celui-ci ne peut être satisfaisant que si la présence permanente de médiateurs est garantie, sur la base d'un travail dans la durée, et s'il est adossé à de grandes institutions patrimoniales régionales où le contact avec des œuvres originales sera ménagé.

- Vers une exigence de coopération : une économie culturelle sociale et solidaire

Les ponts entre Économie sociale et solidaire et culture sont nombreux, et nombreuses sont les structures culturelles relevant de l'ESS. 35 000 entreprises culturelles relèvent de l'ESS<sup>25</sup> principalement sous forme associative, parmi les pionniers citons la Scop du Théâtre du Soleil ou de l'Orchestre de Toulouse. Ces entreprises rassemblent 26 % des emplois culturels, avec une moyenne de 5 ETP par entreprise. Ajoutons que 70 % des établissements employeurs de la rubrique « arts et spectacle » de l'INSEE sont des établissements de l'ESS.

Dans un contexte de mutation générale des organisations culturelles (émergence de nouveaux types de lieux, fonctionnements coopératifs...), et au regard des attentes de mise en commun de ressources et de compétences exprimés lors des auditions, **le CESER préconise d'accompagner cette demande sociale en encourageant la coopération et la mise en réseau entre acteurs, en promouvant auprès d'eux la fonction entrepreneuriale et en aidant à l'adaptation des modèles économiques. La Région pourrait avoir une politique volontariste en la matière.**

Selon Bernard LATARJET, « le partage de valeurs communes qui fondent les concepts d'intérêt général, d'émancipation, de solidarité, se conjugue avec les exigences de ce que nous avons appelé « la transition culturelle » caractérisée par la réduction des aides publiques et l'émergence de nouveaux enjeux sociaux et territoriaux. Nous avons mis en évidence deux de ces exigences majeures : la coopération entre les acteurs, le renforcement en leur sein des compétences d'entrepreneurs et des capacités à renouveler les modèles économiques de leur entreprise sans compromettre ni la qualité ni l'utilité sociale des œuvres et des services qu'elles produisent.

Le monde de la culture a encore de la peine à reconnaître que son économie spécifique appelle, dans ce paysage de la transition culturelle, l'invention de nouvelles manières de concevoir les projets, de gouverner les entreprises, de financer les réalisations. »<sup>26</sup> Autant de terrains nouveaux à investir pour asseoir, sur les territoires et au plus près de l'habitant, les bases d'une démocratie culturelle effective.

---

<sup>25</sup> 1 association culturelle pour 2000 habitants (25 % d'entre elles sont implantées dans des communes de moins de 3000 habitants ; 50 % dans des communes de moins de 30 000 habitants). 90 % des entreprises culturelles de l'ESS sont des associations (Source : Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire, Labo de l'ESS, avril 2018.

<sup>26</sup> [https://www.rtes.fr/sites/default/files/IMG/pdf/rapprocher\\_l\\_ess\\_et\\_la\\_culture\\_rapport\\_latarjet\\_vf-2.pdf](https://www.rtes.fr/sites/default/files/IMG/pdf/rapprocher_l_ess_et_la_culture_rapport_latarjet_vf-2.pdf)



## Conclusion

La Région a toute légitimité pour anticiper et contribuer à l'animation des politiques culturelles. La Région peut et doit avoir un rôle d'animation notamment auprès des collectivités même sur des compétences qui ne relèvent pas de son portefeuille, à l'instar des activités périscolaires ou socio-éducatives. La culture a également toute sa place dans les schémas régionaux, comme le SRADDET. La Région doit faire de la politique culturelle une priorité.

Bien sûr on dira que cela existe déjà et que cela est déjà exemplaire. Certes, mais ce qui est exemplaire doit devenir général, car c'est bien d'un changement d'échelle dont il s'agit. Certes, cela ne relève pas toujours de compétences obligatoires. Il est alors peut-être utile d'élargir le champ des compétences lorsque le jeu en vaut largement la chandelle. L'émancipation par la culture doit sortir du domaine de l'utopie pour entrer dans le domaine du possible. Mettre les artistes, l'imaginaire, l'émotion, la jubilation de la connaissance au cœur d'une société fracturée est du domaine du possible.

Dans ces temps où les peurs multiples nous habitent tous, dans ces temps d'incertitudes où tant de sans voix, tant d'invisibles disent leur désarroi et leur solitude, il y a urgence à redonner priorité au dialogue, à l'écoute. Il y a urgence à redonner sens à la richesse des innovations et des initiatives.

Il y a urgence à redonner sens à cette nécessité d'agir en faveur du mieux être ensemble. Histoire d'inventer de nouveaux espaces pour chercher, créer, produire autrement. Le CESER est prêt à dialoguer et à s'engager dans un nouvel élan...

## **Le CESER :**

- Préconise de mettre en place en région, un service de soutien administratif, comptable et juridique à destination des artistes, afin que ces derniers puissent être accompagnés pour faire valoir leurs droits. Ce soutien pourrait être couplé par un accompagnement, sur le modèle du compagnonnage, dans le but d'aider les artistes à s'inscrire dans des réseaux de conseil, d'entre-aide et de mise en relation, d'expositions à l'export ;
- Préconise à la Région Grand Est d'être à l'initiative d'un plan de commandes aux artistes, doublé d'un programme de résidences, afin d'élargir la relation du commanditaire citoyen et de l'artiste réalisateur ;
- Préconise de diffuser dans les territoires, auprès des citoyens et des élus, l'opportunité de susciter des initiatives, des vocations de médiateurs pour soutenir l'accomplissement de projets ;
- Préconise que la Région se dote d'une politique spécifique en matière d'Éducation populaire axée sur le développement culturel dans les territoires afin d'assurer la promotion des droits culturels ;
- Préconise de consolider les niveaux de proximité, de rééquilibrer de façon plus déterminée l'offre sur les territoires ;
- Préconise que la Région, dans son rôle d'animateur, coordonne avec les collectivités locales une politique culturelle en adossant son action aux résultats de l'enquête menée par l'Agence culturelle. Le CESER est demandeur d'une concertation avec les élus régionaux, sur la base de cette enquête.
- Préconise d'amplifier les projets de tiers-lieux porteurs d'une dimension éducative et culturelle.



# EXPLICATION DE VOTE

## **EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (FNE, FNAUT, LPO, CEN, FFCAM), DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR (ATMO), D'ÉDUCATION À LA NATURE, À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La culture et les arts sont les marqueurs d'une société : « *la culture est cette valeur essentielle qui conduit les personnes à faire humanité ensemble, malgré leurs différences*<sup>27</sup> ». Elle détermine notre rapport au monde, en particulier vis à vis de la Nature, du non-humain.

La culture influence de manière profonde nos comportements, en particulier ceux qui nous semblent les plus évidents et les plus spontanés.

Nous le savons tous, notre modèle de développement, de consommation n'est pas soutenable. Les scientifiques ne cessent de nous alerter sur le dépassement de plusieurs limites planétaires. Ces limites planétaires définissent un espace de développement sûr et juste pour l'humanité. S'engager dans une transition écologique est aussi et surtout un problème culturel. Le maintien des équilibres écologiques passe par un grand nombre de changements comportementaux.

Pour garder un monde vivable et viable, il faudra revoir l'organisation même de nos modes de vie, de consommation et de production. Si la culture est un moyen d'informer, de faire comprendre des choses complexes, c'est aussi un levier majeur pour modifier nos visions, nos représentations et surtout pour accompagner les changements de comportements.

L'éducation à la nature et à l'environnement est porteuse d'enjeux essentiels en termes d'évolution des comportements, de connaissances nouvelles et de mise en capacité de chacun, au quotidien, d'être acteur de l'indispensable transition écologique. Cette éducation, portée en particulier par le monde associatif, s'adresse à tous les publics, jeunes ou adultes et s'appuie sur des démarches interdisciplinaires et notamment sur le spectacle vivant, les arts et autres activités culturelles.

---

<sup>27</sup> Jean-Michel Lucas, « La place essentielle de la culture dans les transitions écologique, sociale et démocratique », Profession Spectacle, septembre 2021

Le rapport préconise, entre autre, que la Région se dote d'une politique spécifique en matière d'Éducation populaire axée sur le développement culturel dans les territoires afin d'assurer la promotion des droits culturels. Il y a effet en urgence à ce que « les mentalités, les modes de vie, les pratiques des uns et des autres se concilient pour faire humanité ensemble, pour reconnaître l'autre comme être exprimant son humanité, pour prendre conscience des responsabilités des humains vis-à-vis d'eux-mêmes comme des non-humains<sup>1</sup> ».

Nous voterons l'avis

Andrée BUCHMANN, Louis BLAISE, Isabelle CATALAN, Etienne CLEMENT,  
Frédéric DECK, Bruno FAUVEL, André LOTT, Yves MULLER, Muriel PETERS,  
Alexandra PINATON, Alain SALVI, Michèle TRÉMOLIÈRES, Bruno ULRICH

## Annexes

### 1. Liste des personnalités

Le Conseil économique social et environnemental régional du Grand Est (CESER Grand Est) remercie les différents interlocuteurs qui ont accepté d'échanger sur la transformation des pratiques artistiques et culturelles, de répondre aux questions des membres de la commission et de partager leurs réflexions afin d'enrichir ses travaux :

M. Jacky CASTANG, directeur de Scènes Vosges ;

M. Thierry DANET, directeur de Artefact la Laiterie (salle de musiques actuelles) à Strasbourg ;

M. Philippe LEPEUT, artiste des arts visuels et sonores et professeur à la haute école des arts du Rhin à Strasbourg ;

M. Bruno LOBÉ, directeur du Manège, scène nationale de Reims ;

M. Jean-François MARGUERIN, ancien DRAC de Lorraine, ancien directeur du Centre National des Arts du Cirque et auteur de l'ouvrage, *Pour une politique culturelle renouvelée*, Actes Sud, 2021 ;

Mme Caroline OUDART, directrice d'Interbibly ;

M. Guillaume PRIEUR, Directeur des affaires institutionnelles et européennes à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) ;

M. Gonzague REBOIS, Youtubeur.

### 2. Rôle de l'Agence Culturelle

L'Agence culturelle Grand Est est une association qui agit au service de la politique culturelle régionale, de ses acteurs et des territoires. Créée en 1976, en Alsace à Sélestat, elle est l'outil technique du Conseil régional pour l'accompagnement des professionnels de la culture et ses domaines d'activités sont nombreux :

- Accompagnement des équipes artistiques dans le développement de leurs projets : ingénierie, mise en réseau, formation ;
- Développement de l'activité cinéma et image animée : accueil de tournage, participation aux festivals, aide à l'écriture, création d'une plateforme de streaming régional ;
- Location de matériels scéniques ;
- Soutien au développement des politiques culturelles dans les territoires : Ingénierie, conseils, ressources, formation ;
- Aide au développement de l'entrepreneuriat culturel : incubateur artistique, formation.

Les missions de l'Agence culturelle sont essentiellement tournées vers l'aide à la création et à la diffusion professionnelle avec un axe fort autour du cinéma et du spectacle vivant. D'autres formes d'expressions artistiques comme les arts plastiques, le réseau des musées ne sont pas aujourd'hui accompagnés dans leurs développements par l'Agence, ce rôle reste dévolu aux FRAC.

De même, la création littéraire ou la pratique artistique en amateur ne constitue pas en tant que telles des axes de travail pour l'Agence. Centré sur l'aide à la production d'une activité culturelle, l'Agence est une structure performante pour accompagner en logistique et en apport de compétences, le développement de l'économie de la culture en Grand Est.

Dans sa mission d'accompagnement des territoires, l'Agence a conduit en 2021 une grande enquête « intercommunalité et culture en Grand Est » auprès de 149 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région. Objectif de cette enquête, dresser une cartographie des tendances sur la manière dont les intercommunalités se sont emparées de la compétence culturelle. Le résultat de cette enquête fera l'objet d'une publication et de l'organisation d'un forum.

### **3. Publication Facebook d'Éric PESSAN, auteur, mai 2022**

« [...]Les gens qui ont le loisir de m'insulter sur les réseaux sociaux emploient régulièrement le même argument : je suis un écrivain, c'est-à-dire un nanti, c'est-à-dire un riche, c'est-à-dire totalement déconnecté de la réalité.

Cette image de l'écrivain nanti, elle colle à la peau des auteurs. Quand je me trouve face à une classe de collégiens, les idées reçues des élèves sont identiques : l'écrivain est riche & célèbre. La presse a beau publier régulièrement des articles alarmants sur la précarité des artistes-auteurs, rien n'y fait. L'écrivain roule en Lamborghini [...] et l'artiste-peintre torche un truc qu'un enfant de 10 ans pourrait faire et le vend des millions.

Nous sommes aujourd'hui le 23 avril, c'est la journée mondiale du droit d'auteur (si, si, ça existe, je me demande qui a eu cette idée), je trouve des chiffres datant de 2020 : 53 % des auteurs gagnent moins que le Smic et que 36 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté (67 % et 50 % pour les femmes), nul doute qu'avec la Covid, la baisse générale des tirages, la crise du papier, ces chiffres se sont aggravés. Les médias se font souvent l'écho de notre précarité. Alors pourquoi cette image de nantis nous colle à la peau ?

L'autre jour, à Metz, dans un débat sur la littérature jeunesse, Anne-Laure BONDOUX évoquait un film de Philippe DE BROCA avec Jean-Paul BELMONDO datant de 1973 : Le magnifique, où l'écrivain est un pauvre type, tirant le diable par la queue dans son petit studio, s'inventant des consolations imaginaires dans ses bouquins. Je lui ai répondu que – depuis ce film – dès que l'on voit un écrivain au cinéma (ou dans une série, ou invité dans une émission grand public – je ne parle pas des rares émissions littéraires) c'est invariablement un grand bourgeois, vivant dans son immense appartement avec sa bibliothèque en merisier et ses mètres de

Pléiade (j'insère ici une anecdote : les éditions Gallimard ont compris depuis longtemps l'idée du placement de produit, elles prêtent des livres pour les tournages). C'est peut-être ça la cause : il faudrait peut-être en revenir aux écrivains pros, montrer au cinéma et à la télé que l'artiste-auteur a plus de difficulté à payer son loyer qu'à défiscaliser ses revenus. »



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS**

 [www.ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

**DU CESER GRAND EST SUR INTERNET**

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

**ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 <https://twitter.com/cesergrandest>

**SITE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

5 rue de Jéricho

51037 Châlons-en-Champagne

03 26 70 31 79

**SITE DE METZ**

Place Gabriel Hocquard

57036 Metz Cedex 1

03 87 33 60 26

**SITE DE STRASBOURG**

1 Place Adrien Zeller

67000 Strasbourg

03 88 15 68 00